

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin, le 12 juin 2023

SAISON CYCLONIQUE

La Collectivité procède à l'enlèvement des véhicules hors d'usage (VHU)

La Collectivité de Saint-Martin poursuit le dispositif d'enlèvement des véhicules hors d'usage (VHU) sur la voie publique au titre de la salubrité publique. Alors que la saison cyclonique a débuté, la Collectivité renforce son action de collecte des VHU en juillet août, dans le cadre de la campagne de nettoyage annuelle.

Le président de la Collectivité et son équipe sont particulièrement sensibles à la propreté du territoire, en particulier durant la saison cyclonique où les déchets peuvent devenir des projectiles.

La direction, Eau, Energie, Environnement (DEEE) met en œuvre des politiques publiques permettant de lutter contre la pollution visuelle et sanitaire et d'agir durablement pour la protection environnementale.

Parmi les dispositifs existants, l'enlèvement gratuit des véhicules hors d'usage (VHU) est en vigueur depuis plusieurs années. La Collectivité collecte les épaves abandonnées sur la voie publique tout au long de l'année et accentue cette action en période cyclonique.

Sur le domaine public, l'abandon du véhicule est constaté par le service environnement qui appose une croix rouge sur la carrosserie, dans le respect de la réglementation en vigueur. Une fiche est créée pour chaque véhicule et le propriétaire est recherché. Une fois les délais de rigueur révolus, la fiche est envoyée au prestataire chargé de collecter les épaves et de les transporter à l'écosite. La dépollution des VHU est opérée sur le lieu de l'écosite, selon les normes européennes.

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



La Collectivité procède aussi à l'enlèvement des épaves sur le domaine privé, à condition que le propriétaire ou la copropriété en fasse la demande formelle. Un formulaire spécifique doit alors être rempli par le demandeur, autorisant l'intervention de la Collectivité.

Pour faire enlever une épave, s'adresser au service Environnement, situé à l'annexe de la Collectivité, rue du Fort Louis, à Marigot. Horaire d'ouverture : De 7H00 à 13H00, du lundi au vendredi.

Le service est joignable :

- Par Mail à l'adresse suivante : guichet-environnement@com-saint-martin.fr
- Par Téléphone : 0690 22 29 78 / 0690 75 52 91 / 0690 88 69 29

La Collectivité invite ses administrés à prendre conscience de la nécessité d'agir avant le pic de la saison cyclonique et compte sur le civisme écocitoyen de tous.